

Déclaration environnementale mise à jour 2025 (données 2024)



Table des matières

1. SPP Politique scientifique	4
1.1. Identité	4
1.2. Mission	4
1.3. Structure.....	4
1.4. Politique environnementale.....	5
2. Description du système de management environnemental.....	6
2.1. Domaine d'application	6
2.2. Responsabilités.....	7
2.3. Fonctionnement	7
2.4. Exigences légales en matière d'environnement	8
3. Aspects environnementaux et objectifs environnementaux.....	9
3.1. Aspects environnementaux	9
3.2. Objectifs environnementaux.....	10
4. Indicateurs de performance environnementale.....	12
4.1. Énergie.....	12
4.1.1. Gaz	12
4.1.2. Électricité	13
4.2. Eau.....	14
4.3. Déchets.....	16
4.3.1. Quantité annuelle totale de déchets de bureau produits	16
4.3.2. Quantité annuelle totale de mobilier et d'équipements qui sont réutilisés	17
4.3.3. Quantité de déchets de bureau destinés au recyclage	17
4.3.4. Quantité de déchets de bureau résiduels	18
4.4. Matières	18
4.4.1. Quantité journalière de feuilles (A4) de papier de bureau utilisées	19
4.4.2. Part du papier de bureau certifié respectueux de l'environnement.....	19
4.4.3. Coût annuel de fournitures de bureau achetées.....	20
4.5. Déplacements.....	20
4.5.1. Domicile - lieu de travail	20
4.5.2. Mobilité liée aux missions	21
4.5.3. Mobilité liée aux véhicules de service	22
4.5.4. Utilisation du vélo	23
4.5.5. Mobilité des visiteurs.....	23
4.6. Émissions.....	24
4.6.1. Quantité annuelle totale d'émissions de CO ₂	24
4.6.2. Quantité annuelle d'émissions de CO ₂ liées au bâtiment par surface au sol	25
4.6.3. Quantité annuelle d'émissions de CO ₂ liées au bâtiment par ETP	25
4.7. Utilisation des terres par rapport à la biodiversité	26
4.8. Communications	26
5. Déclaration de validation.....	28

Le SPP Politique scientifique s'engage pour l'environnement

Depuis 2006, le SPP Politique scientifique a mis en place et enregistré un système de management environnemental, conformément au règlement européen 761/2001, abrogé par le règlement EMAS 1221/2009, lui-même modifié par les règlements EMAS 2017/150 et 2018/2026.

L'enregistrement EMAS a un double objectif :

- ✓ Montrer ses performances environnementales et faire changer les comportements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;
- ✓ Intégrer dans l'esprit de tous et dans son fonctionnement quotidien la notion de gestion responsable et durable de l'environnement, ainsi que le principe d'amélioration continue.

La présente déclaration a pour objectif de montrer l'évolution des performances environnementales du SPP Politique scientifique. Tout au long de ce document, vous pourrez apprécier de manière concrète cet engagement.

Bonne lecture !

Arnaud Vajda - Président du Comité de Direction
Vinciane De Brouwer - Coordinatrice environnementale
Olivier Detongre - Coordinateur environnemental

1. SPP Politique scientifique

1.1. Identité

Le SPP Politique scientifique (Belspo) se veut une administration fédérale innovante, respectueuse de l'environnement, caractérisée par la créativité et l'excellence dans le soutien qu'elle apporte au processus de décision de l'autorité politique et dans les services qu'elle rend aux citoyens. L'impartialité, le service de l'intérêt général, la vision à long terme, l'efficacité, la transparence et la compétence ... sont au cœur de sa démarche.

Le SPP Politique scientifique est situé Boulevard Simon Bolivar 30 boîte 7 à 1000 Bruxelles.

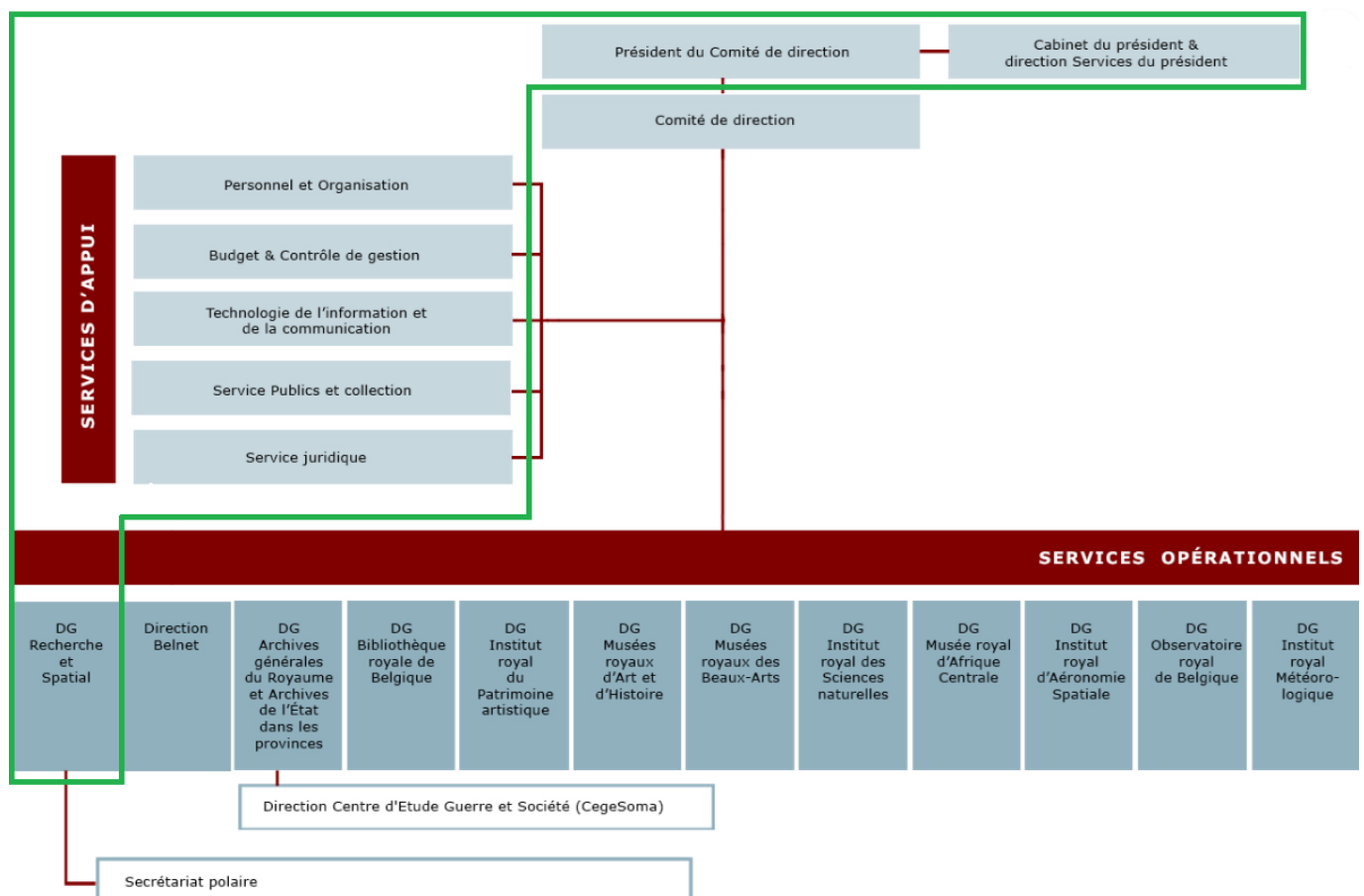
Voir le site internet de Belspo : www.belspo.be.

1.2. Mission

Belspo a pour mission la préparation, l'exécution et l'évaluation de la politique scientifique et de ses prolongements, en particulier :

- ✓ La mise en œuvre, sur mandat du gouvernement, via la direction générale Recherche et Spatial, de moyens scientifiques et techniques en appui des compétences de l'Autorité fédérale ;
- ✓ La constitution d'une capacité d'expertise permanente dans les universités et centres de recherche au service de l'Autorité fédérale dans les domaines scientifiques et techniques ;
- ✓ Le soutien aux dix établissements scientifiques fédéraux placés sous sa tutelle, ainsi qu'au Réseau télématique belge de la recherche (Belnet), dans leur gestion administrative, financière et matérielle ainsi que la coordination et la valorisation de leurs activités de recherche et de service public scientifique.

1.3. Structure



La partie de l'organigramme incluse dans le système de management environnemental est délimitée en vert.

1.4. Politique environnementale



Politique environnementale

Une des missions du Service public fédéral de programmation Politique scientifique (Belspo) est la préparation, l'exécution et l'évaluation de la politique scientifique fédérale et de ses prolongements. En d'autres termes, le Gouvernement charge Belspo de mettre en œuvre des moyens scientifiques et techniques pour soutenir les compétences de l'Autorité fédérale et constituer une capacité d'expertise permanente au service de celle-ci dans les domaines scientifiques et techniques.

Belspo ambitionne non seulement de contribuer activement aux efforts nationaux et internationaux dans le but de préserver un environnement sain et viable pour les générations futures, mais désire également démontrer son engagement à gérer ses impacts sur l'environnement de façon responsable afin d'inciter les services publics, les entreprises et, *in fine*, les citoyens à suivre son exemple.

Belspo a mis en place un système de management environnemental enregistré EMAS depuis 2006 afin de réaliser les objectifs suivants :

- Veiller au respect des exigences légales et réglementaires en matière d'environnement.
- Prévenir ou minimiser les pollutions engendrées par ses activités.
- Intégrer la dimension environnementale dans toutes ses missions.
- Sensibiliser le personnel et les parties prenantes externes aux enjeux environnementaux.
- Communiquer ses objectifs environnementaux et ses résultats.
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de ses performances environnementales.

La mise en œuvre de la politique environnementale est un objectif de gestion que partage l'ensemble du personnel de Belspo.

Arnaud Vajda
(Signature)

Digitally signed by
Arnaud Vajda
(Signature)
Date: 2022.05.11
17:30:25 +02'00'

Arnaud Vajda
Président du Comité de direction
11/05/2022

2. Description du système de management environnemental

2.1. Domaine d'application

Le système de management environnemental couvre les activités du SPP Politique scientifique suivantes :

➤ **Les activités de management et de soutien**

- ✓ Le Cabinet du Président et la Direction des Services du Président
- ✓ Le Service d'encadrement Personnel et Organisation
- ✓ Le Service d'encadrement Budget et Contrôle de gestion
- ✓ Le Service d'encadrement Technologie de l'information et de la communication
- ✓ Le Service Publics et Collection
- ✓ Le Service Juridique

➤ **Les activités opérationnelles**

- ✓ La Direction Générale Recherche et Spatial :
 - La Direction Programmes de recherche
 - La Direction Applications aérospatiales
 - La Direction Coordination fédérale, interfédérale et internationale
 - La Direction Monitoring et évaluation de la recherche et de l'innovation

Les activités de Belnet et des 10 établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du SPP Politique scientifique ne sont pas incluses dans le système de management environnemental.

Voir le site internet de Belspo : www.belspo.be.

	2022	2023	2024
Nom	SPP Politique scientifique (code NACE 84.1)		
Adresse	WTC III Boulevard Simon Bolivar 30 bte 7 1000 Bruxelles Etages 22, 23 et 24		
Type d'occupation	Occupant		
Responsable du permis d'environnement	Propriétaire et property manager		
N° du permis d'environnement	362388		
Surface chauffée du bâtiment occupé par le SPP Politique scientifique	3750 m ²	3 909 m ²	3 909 m ²
Clé de répartition appliquée aux consommations liées au bâtiment	10,89 %	10,89 %	10,89 %
Nombre d'employés du SPP Politique scientifique dans cette surface au 31 décembre de l'année concernée	152,88 ETP	164,27 ETP	193,68 ETP
Reconnaissance environnementale	Enregistrement EMAS (depuis 2006)		

2.2. Responsabilités

La responsabilité finale du système de management environnemental incombe au Président du Comité de direction.

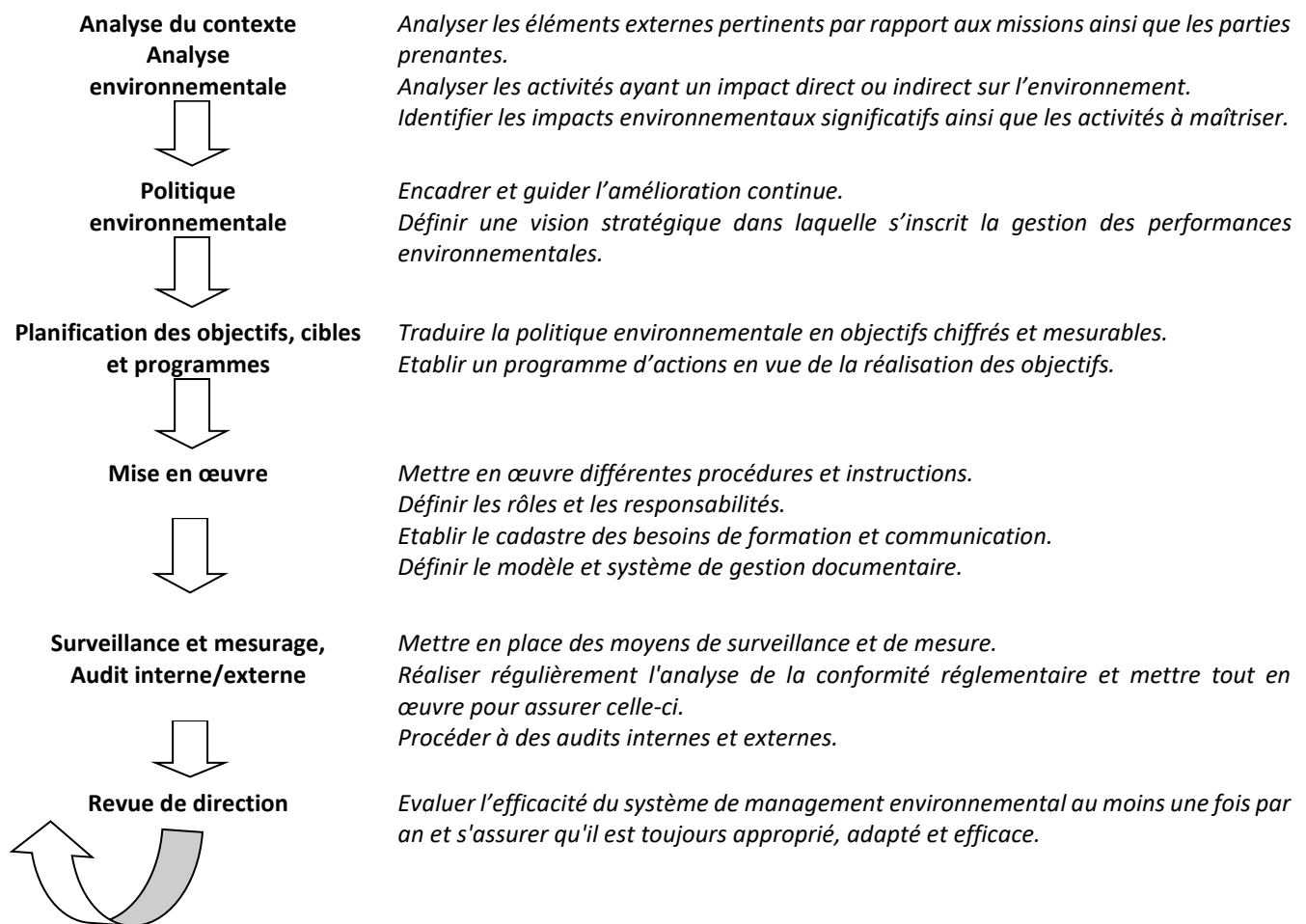
Le coordinateur environnemental est chargée de la coordination et du suivi du système de management environnemental et travaille au sein de la Direction des services du Président.

Pourtant, la maîtrise des impacts environnementaux est l'affaire de tous, il est donc de la responsabilité de tous les membres du personnel de participer et de relayer les bonnes pratiques environnementales.

2.3. Fonctionnement

Un système de management environnemental consiste à mettre en place une structure telle que l'environnement soit pris en compte à tous les niveaux de l'organisme et dans toutes les décisions. L'objectif premier est d'améliorer de manière continue les performances environnementales.

La mise en place d'un tel système est basée sur une démarche structurée :



L'ensemble du système repose sur la réalisation de manière systématique et continue de cette succession d'étapes. Tous les documents et procédures du système de management environnemental sont disponibles sur la page Extranet/EMAS ou sur demande auprès de la coordinatrice environnementale.

2.4. Exigences légales en matière d'environnement

Dans la déclaration environnementale, le Président du Comité de direction s'est engagé à respecter les exigences légales et réglementaires concernant l'environnement.

La Régie des Bâtiments, en tant que property manager, est responsable du fait que le bâtiment WTC III réponde aux exigences relatives à son permis d'environnement n°362388.

Le responsable du Service Logistique vérifie régulièrement la disponibilité des rapports d'entretien et de contrôle de certaines installations techniques du bâtiment.

Le coordinateur environnemental vérifie régulièrement l'existence de nouvelles législations/règlementations en matière d'environnement ou de modifications tant au niveau international, européen, national ou bruxellois, en consultant des sites internet dédiés aux législations/règlementations.

Il vérifie ensuite si les nouvelles législations/règlementations sont d'application pour le site. Dans l'affirmative, il vérifie la conformité du site avec les prescriptions et s'assure le cas échéant de la mise en conformité.

Belpo satisfait actuellement à toutes les exigences légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Les parties prenantes du SPP Politique scientifique intéressées aux différentes activités sont :

- ✓ Le gouvernement fédéral et administrations fédérale (Ministres) ;
- ✓ Les pouvoirs publics fédéraux (SPF, SPP, etc.) les Régions et les Communautés ;
- ✓ L'Union européenne ;
- ✓ Les gouvernements étrangers, institutions internationales et organes intergouvernementaux compétents en matière de recherche et de développement ;
- ✓ Le Conseil fédéral de la Politique scientifique (CFPS) ;
- ✓ Les Etablissements Scientifiques Fédéraux (ESF) ;
- ✓ Les universités et les autres centres de recherche ;
- ✓ L'industrie spatiale et R&D ;
- ✓ Les associations et institutions culturelles ;
- ✓ La Régie des Bâtiments ;
- ✓ Les fournisseurs ;
- ✓ Les citoyens ;
- ✓ Le personnel.

Une analyse détaillée des besoins et des attentes des différentes parties intéressées est réalisée chaque année lors de la revue de direction.

3. Aspects environnementaux et objectifs environnementaux

3.1. Aspects environnementaux

Le SPP Politique scientifique révisé chaque année son analyse des incidences directes sur l'environnement. Pour chaque incidence, une évaluation sur la base de six critères a été effectuée et a permis de définir 3 niveaux de priorité :

- ✓ Flux de matières : les flux de matières sont relatifs aux relevés des consommations des ressources, de la production de déchets et d'émissions de polluants
Échelle : 3 (fort important), 2 (important), 1 (normal)
- ✓ Législation et Plan Fédéral Développement Durable (PFDD) : relatif à la législation environnementale applicable
Échelle : 3 (réglementé), 2 (autres exigences), 1 (pas d'exigences)
- ✓ Impact : impact potentiel sur l'environnement
Échelle : 3 (grave), 2 (pertinent), 1 (léger)
- ✓ Pratiques : pratiques des employés
Échelle : 3 (à arrêter), 2 (à changer), 1 (à surveiller)
- ✓ Opinion du personnel : caractérise l'opinion des employés via une enquête par rapport à la gestion environnementale de l'organisation
Échelle : 3 (orage), 2 (pluie), 1 (soleil)
- ✓ Influence : influence ou maîtrise de gestion sur l'activité en question
Échelle : 3 (élevé), 2 (moyen), 1 (pas d'influence)

Les aspects environnementaux directs qui occasionnent les principales incidences environnementales significatives (priorité 1) sont les suivants :

- ✓ Production de chaleur, refroidissement et traitement de l'air : consommation d'énergie et d'eau, rejet de polluants
- ✓ Mobilité domicile-travail et missions à l'étranger : consommation de carburant/électricité et émissions de CO₂
- ✓ Équipements de bureaux et éclairage : consommation d'électricité
- ✓ Utilisation des applications IT : consommation d'électricité
- ✓ Achats : consommation de matières premières et auxiliaires
- ✓ Utilisation de papier
- ✓ Risques d'incendie et de légionellose

Le SPP Politique scientifique révisé également chaque année son analyse des incidences indirectes de ses missions sur l'environnement selon 3 niveaux d'importance (élevée, moyenne et faible) complétée par une évaluation selon l'autonomie d'action ou de décision et selon les moyens humains et budgétaires disponibles, afin d'identifier les mesures de maîtrise envisageables par Belspo.

Ces analyses ont permis de mettre en évidence les aspects environnementaux significatifs directs et indirects liés aux activités de Belspo et de définir les objectifs environnementaux pour la période 2023-2025.

3.2. Objectifs environnementaux

➤ Objectif 1. CONSOMMATION DE PAPIER : surveiller la consommation de papier.

Approche

Suivre les impressions et les photocopies réalisées en interne, suivre les impressions réalisées en externe et analyser les services ou les processus gros consommateurs de papier.

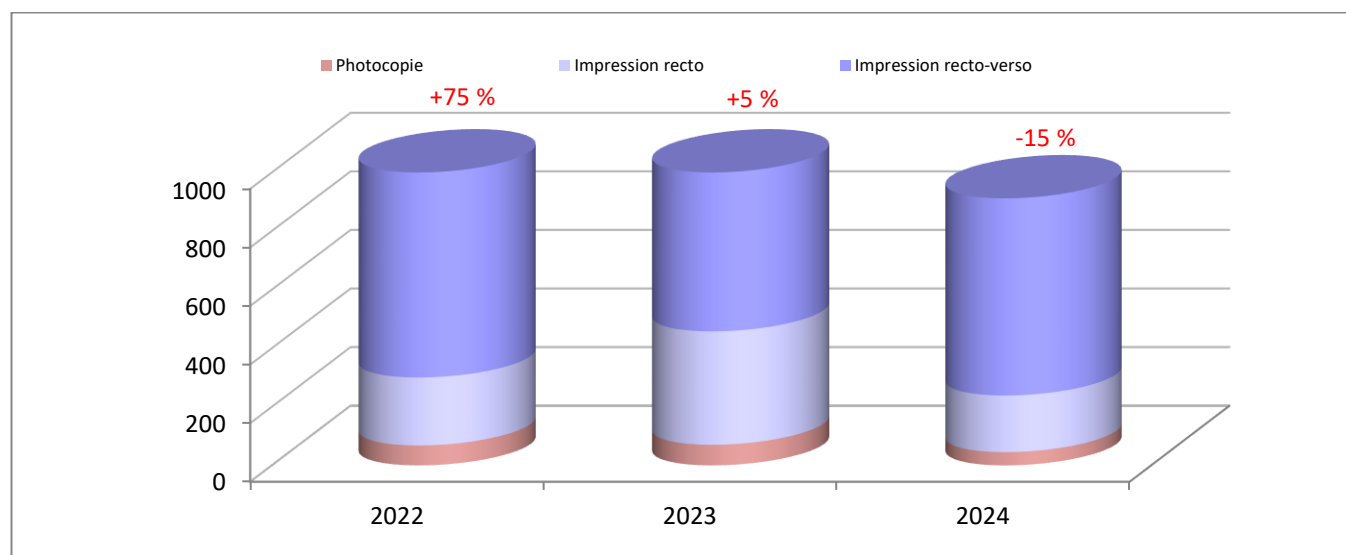
Indicateurs

- Nombre de feuilles imprimées et photocopiées en interne / mois
- Nombre de feuilles imprimées et photocopiées en interne / ETP / an
- Nombre de pages imprimées en externe / an

Actions

1. Suivre mensuellement les impressions et les photocopies réalisées en interne.
2. Suivre annuellement les impressions réalisées en externe.
3. Analyser les services ou les processus gros consommateurs de papier.

Réalisations 2024



Nombre de feuilles A4 utilisées pour les photocopies, pour les impressions recto et pour les impressions recto-verso par ETP/an
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

Les machines multifonctions permettent de réaliser un relevé précis des impressions en interne par personne.

Le nombre total d'impressions et des photocopies par ETP pour l'année 2024 indique une diminution de 15% par rapport à l'année 2023 ; mais le nombre de feuilles imprimées et photocopiées est resté plus ou moins identique, la diminution étant directement liée à l'augmentation significative du nombre d'ETP en 2024.

Les impressions réalisées en externe concernent :

- ✓ Les revues Science Connection ;
- ✓ Les enquêtes statistiques Recherche et Innovation de la Direction MERI (Monitoring and Evaluation of Research and Innovation) ».

	2022	2023	2024
Revue Science Connection (pages A4 couleur)	1 872 000 3 numéros	624 000 1 numéro	1 898 000 3 numéros
Enquêtes MERI (pages A4 noir et blanc)	42 993	39 393	10 864

Le suivi des consommations de papier pour les publications réalisées en externe a été réalisé chaque année et le nombre de pages imprimées varie d'année en année en fonction des enquêtes de la Direction Monitoring et évaluation de la recherche et de l'innovation (MERI) et du nombre de publications du Science Connection. A partir de 2023 on a repris dans le tableau ci-dessus les impressions de la revue Science Connection en pages et non plus en feuilles. Ceci permet de mieux appréhender la part relative de la consommation de papier des deux publications réalisées en externe.

Les gros consommateurs de papier ont été identifiés en 2023 et en 2024 et l'analyse des raisons et l'identification des pistes pour limiter les impressions et les photocopies sont actuellement en cours.

- **Objectif 2. DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES MISSIONS DE BASE : mettre à profit l'influence du SPP Politique scientifique dans le cadre de ses missions pour développer et accroître les recherches et applications ayant un potentiel positif sur le développement durable**

Approche

Intégrer une réflexion sur les dimensions environnementale, sociale et économique lors du développement et de la mise en œuvre de programmes et autres actions de soutien à la recherche dans le cadre de nos missions de base.

Indicateurs

- Implémentation de la nouvelle plate-forme pour les nouveaux programmes (2024)
- Nombre de projets mis en œuvre dans le cadre des programmes et actions de BELSPO qui ont un potentiel impact positif sur les différents SDG (annuel, à partir de 2024)
- Les notes de politique générale contiennent de l'information concernant les SDG
- Nombre de réunions organisées conformément aux critères des réunions vertes de BELSPO par an
- Inventaire de la recherche climat en Belgique est disponible et mis à jour

Actions

1. Développer et mettre en œuvre une plate-forme en ligne de soumission, d'évaluation et de rapportage de proposition et projets de recherche et y inclure les différents SDGs (Sustainable Development Goals), de sorte que les promoteurs des projets sélectionnés indiquent eux-mêmes à quels SDG leurs recherches contribuent.
2. Faire le suivi annuel du nombre de projets financés par BELSPO, par SDG.
3. Inclure de l'information concernant la contribution de BELSPO à la réalisation des SDG dans les notes de politique générale.
4. Faire le suivi annuel du nombre de réunions "vertes" organisées par BELSPO.
5. Etablir un inventaire de la recherche climat en Belgique (avec l'aide d'une personne spécialisée, engagé via Talent Exchange).

Réalisations 2024

La plateforme en ligne a été opérationnelle fin 2024 pour le premier appel des programmes S4Policy et P4Science. Le lien entre les projets financés par BELSPO et les SDG est prévu avec la nouvelle plateforme mais l'indicateur n'a pas été calculé pour 2024 car les premiers projets ont été lancés fin 2024.

Il n'y a pas eu de note de politique générale en 2024 suite au Gouvernement en affaires courantes.

Le formulaire pour l'organisation de réunions « vertes » n'a pas été utilisé en 2024 pour les différentes réunions organisées pour l'ensemble du personnel du SPP Politique scientifique ou pour les réunions organisées dans un contexte national ou international. L'option de rendre l'utilisation du formulaire obligatoire en le joignant en annexe du bon de commande pour l'organisation d'une réunion est en cours d'analyse par le service Budget et Contrôle de gestion et le Coordinateur environnemental.

L'inventaire de la recherche climat en Belgique a été réalisé par la Direction MERI dans le cadre du rapportage pour l'IEA (International Energy Agency), pour la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et pour l'OCDE.

4. Indicateurs de performance environnementale

L'approvisionnement et l'utilisation des énergies et de l'eau sont gérés par la Régie des Bâtiments qui est le Property manager en charge du bâtiment WTC III.

Le bâtiment n'étant pas équipé de compteurs individuels de gaz, d'électricité et d'eau pour les différents occupants, une clé de répartition est donc appliquée aux consommations totales. En ce qui concerne le SPP Politique scientifique qui occupe les étages 22, 23 et 24 ainsi que 4 salles de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment, cette clé de répartition reste inchangée pour l'année 2024 et est fixée à 10,89% par la Régie des Bâtiments.

Belspo a tenu compte, lorsque cela a été jugé pertinent, des meilleures pratiques de management environnemental définies dans la Décision (UE) 2019/61 de la commission concernant le document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique.

Le télétravail structurel est autorisé sur base volontaire avec minimum 2 jours par semaine de présence obligatoire au travail.

Dans le cadre du plan fédéral de crise face à la flambée des prix de l'énergie, le gouvernement fédéral a décidé le 31 août 2022 de prendre une série de mesures et de recommandations applicables à partir du 26 septembre 2022 jusqu'au 31 mars 2023 pour réduire la consommation d'énergie dans l'ensemble des bâtiments de l'administration fédérale ; ces mesures sont toujours appliquées depuis lors :

- ✓ Diminuer la température à 19 degrés dans l'ensemble des bâtiments de l'administration fédérale ;
- ✓ Réguler l'utilisation de la climatisation (jusqu'à un maximum de 27 degrés) ;
- ✓ Éteindre l'éclairage des bâtiments de l'administration fédérale et des monuments entre 19h00 et 6h00.

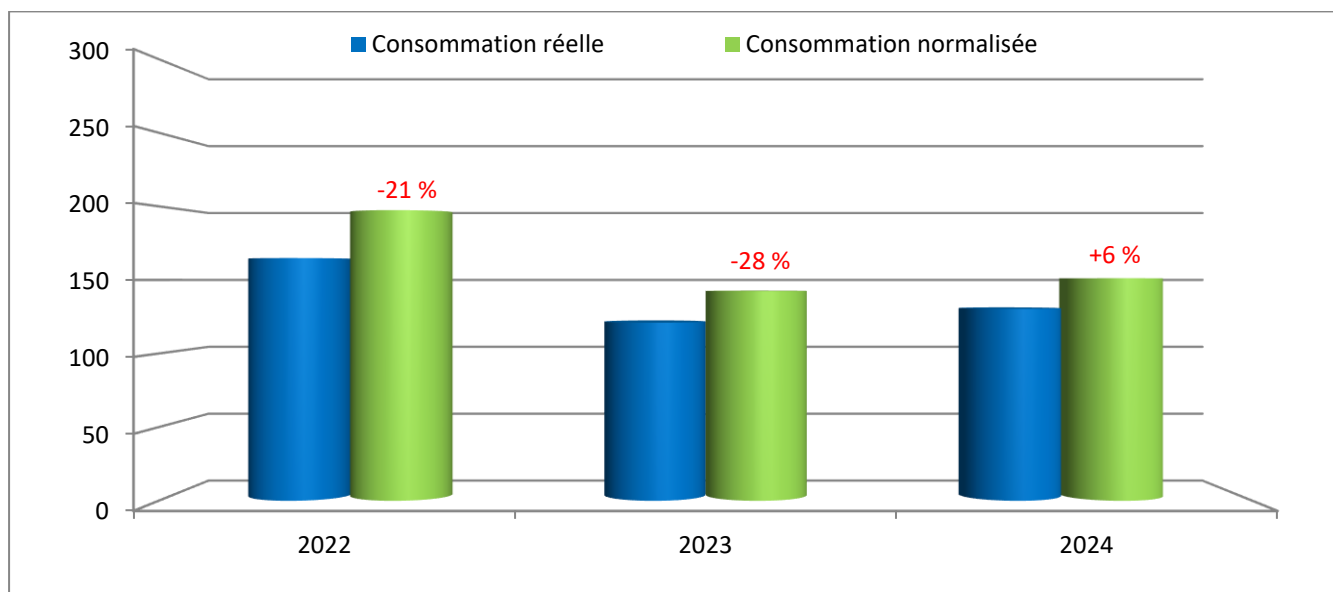
4.1. Énergie

4.1.1. Gaz

La consommation normalisée permet d'intégrer la rigueur de la saison de chauffe et de pouvoir ainsi comparer les besoins en chaleur du bâtiment d'année en année indépendamment du climat extérieur.

La consommation normalisée = Consommation réelle (kWh) * DJ normaux/DJ année correspondante.

La température équivalente est obtenue en ajoutant 60% de la température moyenne du jour J à 30% de la température du jour J-1 et en ajoutant 10% de la température du jour J-2. Les degrés-jours sont ensuite obtenus en soustrayant la température équivalente calculée à 16,5°C (limite à partir de laquelle on commence à chauffer). Degrés-jour normaux équivalents (moyenne des années 1991-2020). Source : <https://www.gas.be/fr/graaddagen>.



Consommation de gaz réelle et normalisée (kWh/m²)
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

Les consommations normalisées de gaz pour les années 2022 et 2023 ont été recalculées en tenant compte de la nouvelle période de référence pour les degrés-jour normaux équivalents qui est basée sur la moyenne des années 1991-2020 au lieu de la moyenne des années 1986-2015.

La consommation totale normalisée de gaz en 2023 a diminué par rapport à l'année 2022. Un lien peut être fait avec la mesure prise par le gouvernement fédéral de diminuer la température à 19 degrés dans l'ensemble des bâtiments de l'administration fédérale. Il convient toutefois de nuancer cette baisse puisque, tandis que la Régie des bâtiments a mis à disposition de Belspo 4 nouvelles salles de réunion au rez-de-chaussée en 2023 (+4,2% de la surface de bureau), elle n'a pas répercuté simultanément les consommations liées à ces nouvelles salles dans la clé de répartition des charges.

La consommation totale normalisée de gaz en 2024 a légèrement augmenté par rapport à l'année 2023.

La consommation normalisée de gaz par ETP a fortement diminué en 2024 par rapport à l'année 2023 du fait de l'augmentation significative du nombre d'ETP en 2024.

Consommation normalisée par m²

$$R = A/B$$

A : correspond à la consommation normalisée totale de gaz en kWh

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation

$$\textbf{2022 : } R = 724\,326 / 3\,750 = \textbf{193,2 kWh/m}^2$$

$$\textbf{2023 : } R = 556\,318 / 3\,909 = \textbf{142,3 kWh/m}^2$$

$$\textbf{2024 : } R = 590\,788 / 3\,909 = \textbf{151,1 kWh/m}^2$$

Consommation normalisée par ETP

$$R = A/B$$

A : correspond à la consommation normalisée totale de gaz en kWh

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

$$\textbf{2022 : } R = 724\,326 / 152,88 = \textbf{4\,738 kWh/ETP}$$

$$\textbf{2023 : } R = 556\,318 / 164,27 = \textbf{3\,387 kWh/ETP}$$

$$\textbf{2024 : } R = 590\,788 / 193,68 = \textbf{3\,050 kWh/ETP}$$

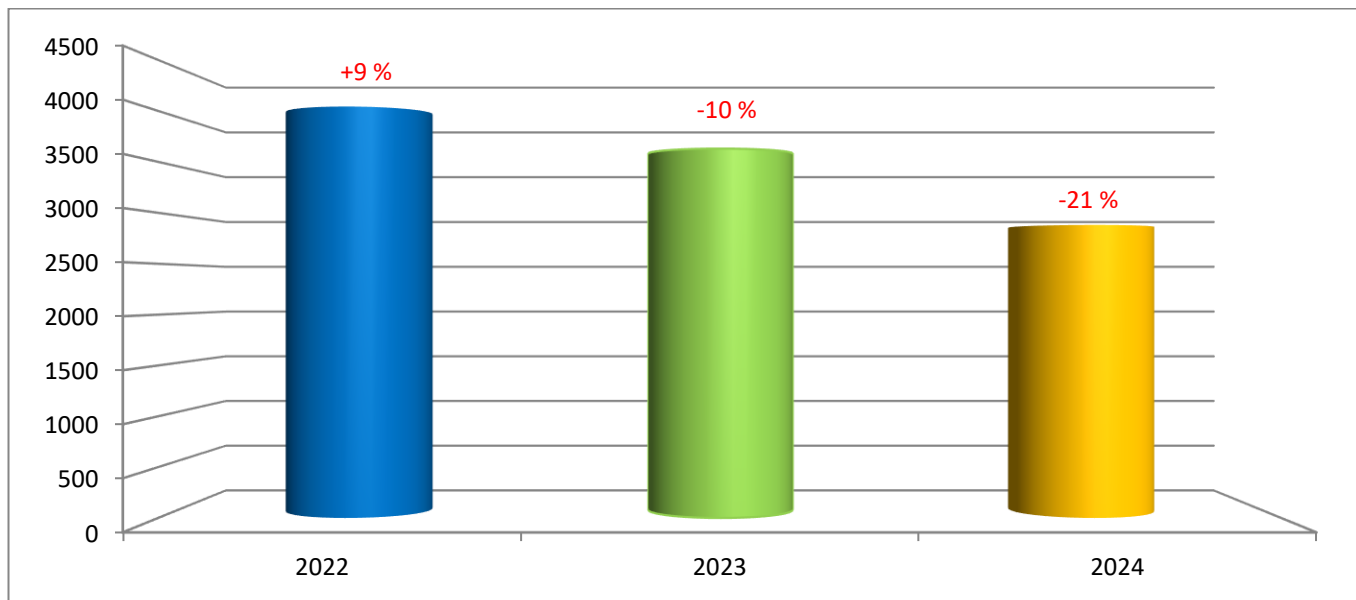
Les actions menées par Belspo pour contribuer à mieux gérer le chauffage du bâtiment en 2024 se sont limitées à la communication immédiate au property manager de tout problème de chauffage ou de climatisation.

4.1.2. Électricité

Le property manager confirme que l'électricité du bâtiment est 100% verte.

Le WTC III est équipé d'un système de cogénération d'électricité alimenté au gaz qui produit environ 90% des besoins totaux du bâtiment.

Le bâtiment n'est pas équipé de système de production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques ou éoliennes).



Consommation d'électricité (kWh/ETP)
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

La consommation totale d'électricité a légèrement diminué en 2023 et peut être expliquée par le fait que la Régie des Bâtiments n'a pas répercuté les consommations liées aux nouvelles salles de réunion (+4,2% de la surface de bureau) dans la clé de répartition des charges ainsi que par une augmentation du nombre d'ETP en 2023.

La consommation d'électricité par ETP a fortement diminué en 2024 par rapport à l'année 2023 du fait de l'augmentation significative du nombre d'ETP en 2024.

Consommation totale par m²

$$R = A/B$$

A : correspond à la consommation totale d'électricité en kWh

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = 3 909m²

$$2022 : R = 618\,072 / 3\,750 = 164,82 \text{ kWh/m}^2$$

$$2023 : R = 596\,218 / 3\,909 = 152,52 \text{ kWh/m}^2$$

$$2024 : R = 557\,929 / 3\,909 = 142,73 \text{ kWh/m}^2$$

Consommation totale par ETP

$$R = A/B$$

A : correspond à la consommation totale d'électricité en kWh

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

$$2022 : R = 618\,072 / 152,88 = 4\,042,86 \text{ kWh/ETP}$$

$$2023 : R = 596\,218 / 164,27 = 3\,629,50 \text{ kWh/ETP}$$

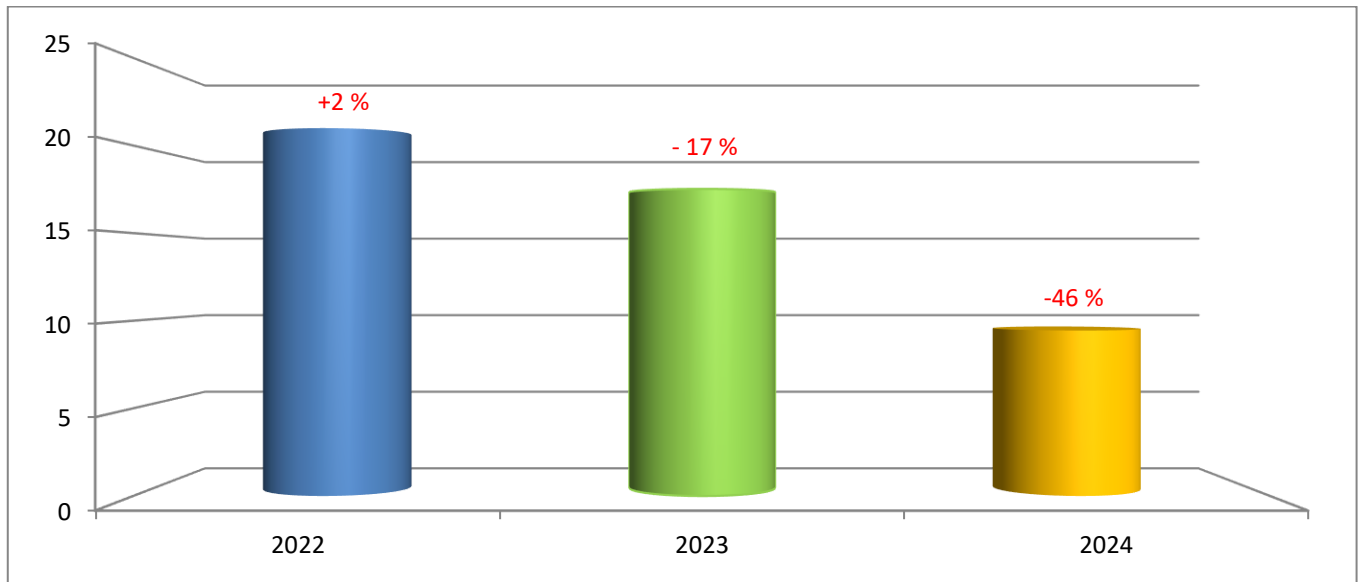
$$2024 : R = 557\,929 / 193,68 = 2\,880,67 \text{ kWh/ETP}$$

4.2. Eau

Belspo a mis en place des mesures pour limiter au maximum l'utilisation de l'eau, notamment :

- ✓ Robinets des lavabos munis de bouton poussoir et de dispositifs de réduction du débit ;
- ✓ Réservoir pour toilette à double débit (10l/5l) ;
- ✓ Urinoirs avec un système de détection ;
- ✓ Lave-vaisselles économes en eau ;
- ✓ Aquastop pour les distributeurs de boissons chaudes, les fontaines à eau et les lave-vaisselles.

Le bâtiment WTC III ne dispose pas d'un système de récupération des eaux pluviales.



Consommation d'eau (m³/ETP)
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

La consommation totale d'eau a fortement diminué en 2024 par rapport à l'année 2023.

Des modifications techniques ont été apportées en 2024 au système de climatisation du bâtiments qui pourraient expliquer cette forte diminution. Cette diminution de la consommation totale d'eau par ETP en 2024 par rapport à l'année 2023 a été accentuée par l'augmentation significative du nombre d'ETP en 2024.

Consommation totale par m²

$$R = A/B$$

A : correspond à la consommation annuelle d'eau en m³

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = 3 909m²

$$2022 : R = 3\,210 / 3\,750 = 0,86 \text{ m}^3/\text{m}^2$$

$$2023 : R = 2\,878 / 3\,909 = 0,74 \text{ m}^3/\text{m}^2$$

$$2024 : R = 1\,829 / 3\,909 = 0,47 \text{ m}^3/\text{m}^2$$

Consommation totale par ETP

$$R = A/B$$

A : correspond à la consommation annuelle d'eau en m³

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

$$2022 : R = 3\,210 / 152,88 = 20,99 \text{ m}^3/\text{ETP}$$

$$2023 : R = 2\,878 / 164,27 = 17,52 \text{ m}^3/\text{ETP}$$

$$2024 : R = 1\,829 / 193,68 = 9,44 \text{ m}^3/\text{ETP}$$

Consommation d'eau	m³/ETP
Belspo 2024	9,44
Repère d'excellence selon la Décision (UE) 2019/61	6,4

Le benchmarking nous indique que notre consommation d'eau est chaque année largement supérieure au repère d'excellence pour le secteur de l'administration publique selon la Décision (UE) 2019/61.

Cette consommation excessive en eau résulte vraisemblablement du système de climatisation de la tour WTC et ce malgré les modifications qui y ont été apportées en 2024.

4.3. Déchets

4.3.1. Quantité annuelle totale de déchets de bureau produits

Belspo a mis en place des mesures pour prévenir la production de déchets, notamment :

- ✓ Sensibiliser le personnel à l'utilisation raisonnée du papier de bureau ;
- ✓ Assurer la durabilité des achats ;
- ✓ Remettre le mobilier et les équipements qui ne sont plus utilisés à l'Administration du Domaine qui se charge de la revalorisation ou de la destruction ;
- ✓ Assurer les réparations, les contrôles et les entretiens des équipements par des professionnels ;
- ✓ Utiliser uniquement de la vaisselle réutilisable ;
- ✓ Mettre à la disposition du personnel des fontaines à eau ;
- ✓ Sensibiliser le personnel au tri des déchets.

Types de déchets et filière d'élimination

Types de déchets	Filière d'élimination
Tout-venant	Enlèvement par des sociétés spécialisées, incinération des déchets "tout venant" et recyclage de tous les autres types de déchets.
Alimentaire	
PMC	
Papier	
Verre	
Carton	
Piles alcalines	
Déchets particuliers (déchets électriques, électroniques, dangereux ...)	Enlèvement par des sociétés spécialisées

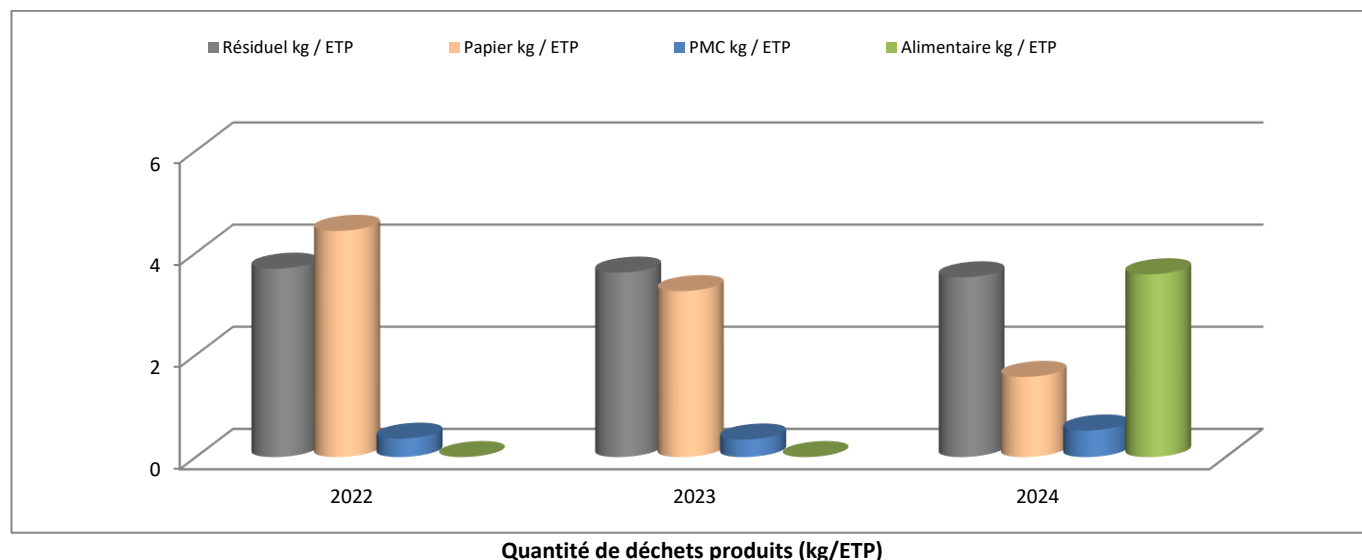
Depuis le déménagement de Belspo en mars 2019, l'enlèvement des sacs de déchets des étages de Belspo est réalisé par une société contractante pour l'ensemble du bâtiment WTC III, et il n'est donc plus possible de compter ni de peser le nombre de sacs enlevés quotidiennement chez Belspo.

Le calcul du poids des déchets est réalisé en pesant les poids des différents types de déchets chaque jour ouvrable durant deux mois de l'année et en extrapolant les résultats pour une année complète en tenant compte du nombre de jours ouvrés.

En ce qui concerne l'année 2022, les pesées ont eu lieu pendant les mois de septembre 2022 et novembre 2022. Le télétravail étant obligatoire du 01/01/2022 au 28/02/2022, les données des pesées des 2 mois de l'année 2022 n'ont pas été extrapolés sur une année complète mais sur les 202 jours ouvrés correspondant à la période allant du 01/03/2022 au 31/12/2022 et ne sont donc pas comparables non plus avec les autres années.

En ce qui concerne l'année 2023, les pesées ont eu lieu pendant les mois de juin et septembre 2023.

En ce qui concerne l'année 2024, les pesées ont eu lieu pendant les mois d'avril et octobre 2024.



Quantité totale par ETP

$$R = A/B$$

A : correspond à la quantité totale annuelle de déchets en kg

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

2022 : $R = 1\,296,47 / 152,88 = 8,48 \text{ kg/ETP}$

2023 : $R = 1\,183,72 / 164,27 = 7,21 \text{ kg/ETP}$

2024 : $R = 1\,780,26 / 193,68 = 9,19 \text{ kg/ETP}$

En 2022 et 2023, les déchets alimentaires étaient évacués sans être pesés par des collaborateurs impliqués dans le potager d'entreprise de Belspo pour alimenter le compost.

Depuis 2024 les déchets alimentaires sont évacués par la société contractante avec les autres types de déchets et sont par conséquent également pesés 2 fois par an, ce qui augmente donc significativement la quantité totale de déchets par ETP.

Les déchets papier ont fortement diminué en 2024. On fait ici l'hypothèse que des documents imprimés au bureau pour travailler dans les transports en commun ou en télétravail sont ensuite jetés au domicile du personnel.

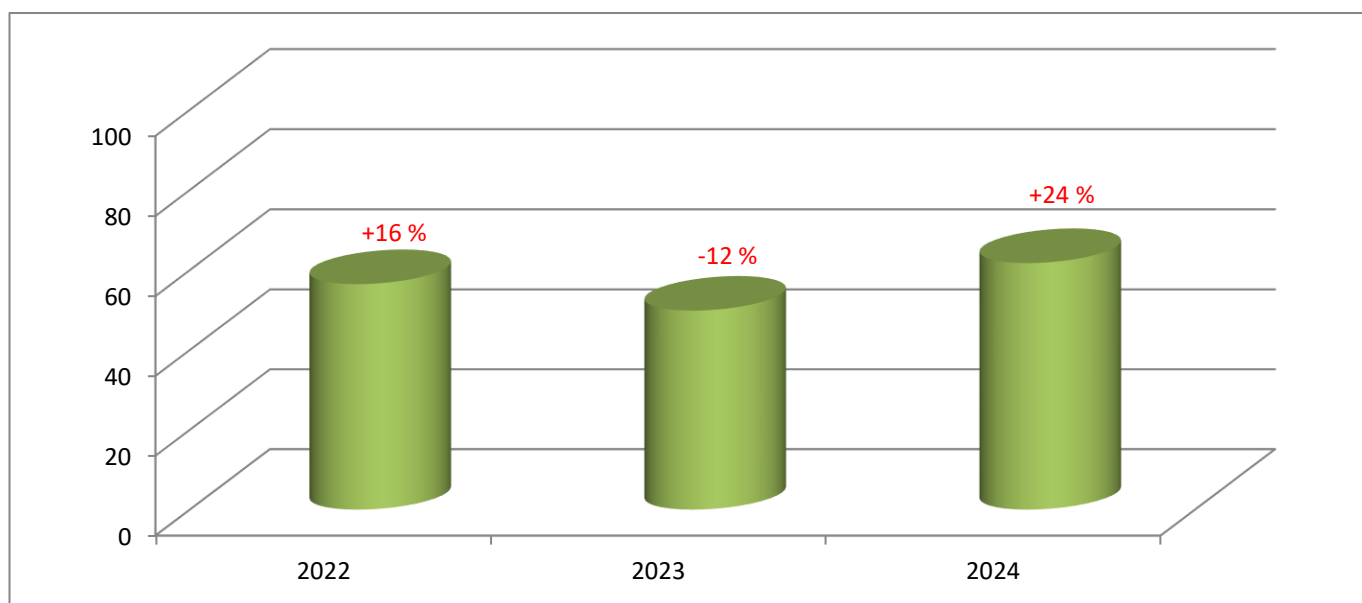
Le SPP Politique scientifique n'a pas de service de restauration collective.

4.3.2. Quantité annuelle totale de mobilier et d'équipements qui sont réutilisés

La totalité du mobilier et de l'équipement hors service ou qui n'est plus utilisé est remis chaque année par Belspo à l'Administration du Domaine qui se charge de sa revalorisation ou de sa destruction.

4.3.3. Quantité de déchets de bureau destinés au recyclage

Les déchets de bureau destinés au recyclage qui sont présentés dans cette partie concernent les déchets alimentaires, PMC et papier.



Pourcentage de déchets de bureau destinés au recyclage (en % de la quantité totale de déchets par poids)

En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

2022 : $732,3 \text{ kg} / 1\,296,5 \text{ kg} = 56,5 \%$

2023 : $590,27 \text{ kg} / 1\,183,72 \text{ kg} = 49,9 \%$

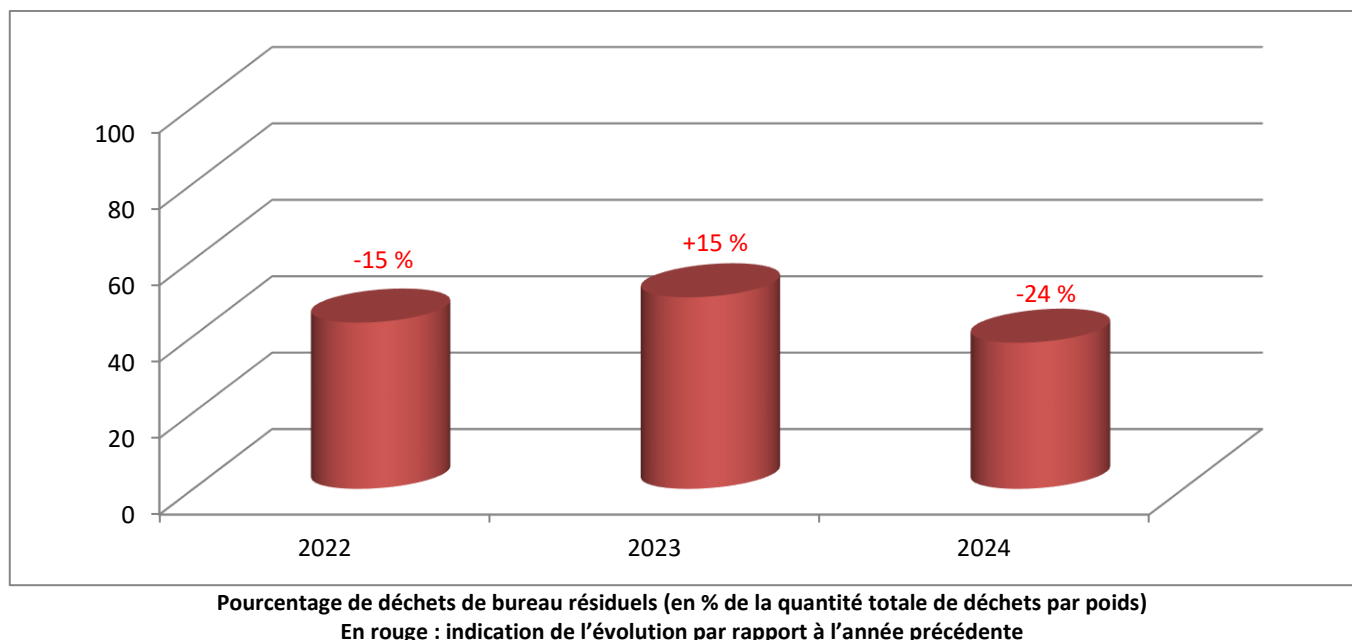
2024 : $1\,099,22 \text{ kg} / 1\,780,26 \text{ kg} = 61,7 \%$

La baisse des déchets de bureau destinés au recyclage en 2023 provenait de la baisse des déchets papier par rapport à 2022.

L'augmentation des déchets de bureau destinés au recyclage en 2024 provient des déchets alimentaires qui sont maintenant comptabilisés avec les autres types de déchets car ils ne sont plus jetés sans être pesés au compost du potager d'entreprise de Belspo.

4.3.4. Quantité de déchets de bureau résiduels

Les déchets de bureau résiduels qui sont présentés dans cette partie concerne la partie des déchets qui ne sont pas destinés à la réutilisation, au recyclage, au compostage ou à la digestion anaérobie et qui sont repris sous l'intitulé « Tout-venant ».



2022 : 564,2 kg / 1 296,5 kg = **43,5 %**

2023 : 593,45 kg / 1 183,72 kg = **50,1 %**

2024 : 681,03 kg / 1 780,26 kg = **38,3 %**

La diminution des déchets de bureau résiduels en 2024 provient des déchets alimentaires qui sont maintenant entièrement comptabilisés avec les autres types de déchets car ils ne sont plus jetés sans être pesés au compost du potager d'entreprise de Belspo.

4.4. Matières

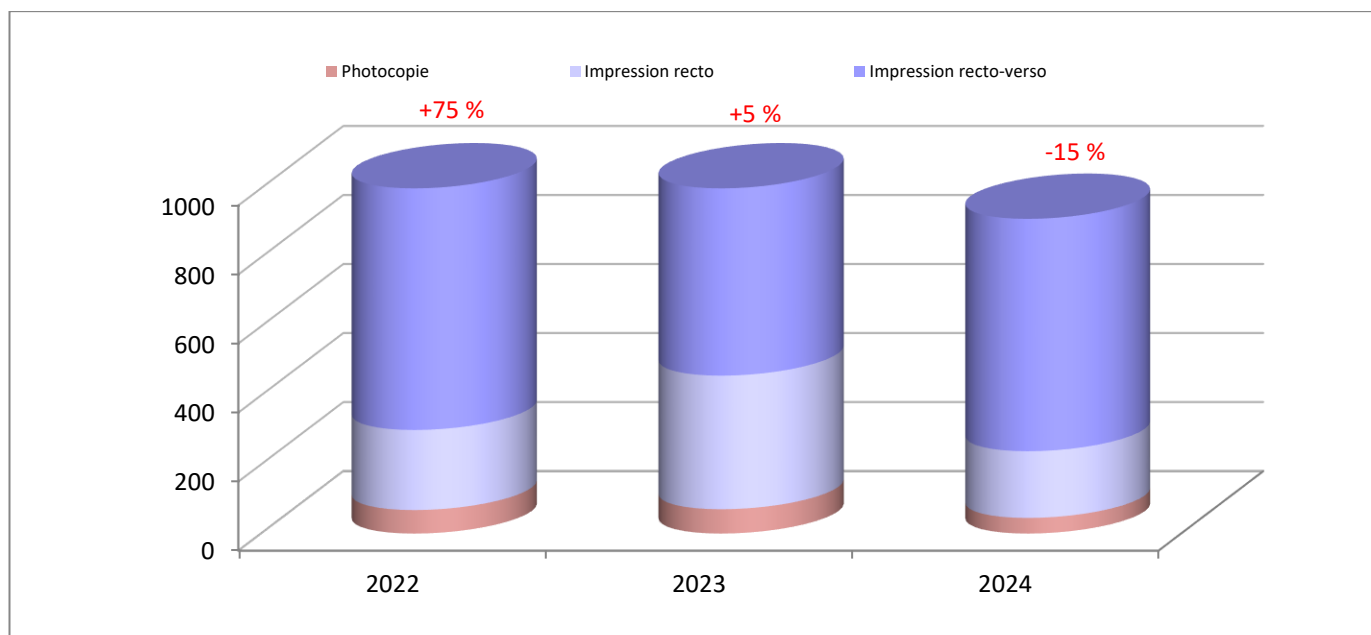
À l'exception des achats de papier de bureau et de fournitures, Belspo n'utilise pas de matière (à l'exclusion des vecteurs énergétiques et de l'eau) pour la réalisation de ses activités.

Belspo a mis en place des mesures pour limiter au maximum l'utilisation du papier de bureau, notamment :

- ✓ La sensibilisation du personnel à l'utilisation raisonnée du papier de bureau ;
- ✓ La mise en œuvre de procédures internes telles que : des documents sans support papier, développement des signatures électroniques et des archives électroniques, la non-impression des documents de réunion, l'impression recto verso par défaut, le déverrouillage des imprimantes à l'aide de badges personnels, etc.

Belspo suit depuis de nombreuses années l'indicateur concernant les quantités de papier de bureau, voir l'objectif environnemental "Surveiller la consommation de papier".

4.4.1. Quantité journalière de feuilles (A4) de papier de bureau utilisées



Quantité de feuilles (A4) de papier de bureau utilisées (feuilles de papier/ETP/an)
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

$R=A/B$

A : correspond à la quantité totale de feuilles de papier/journée de travail

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

2022 : $R = (156\,299 / 152,88) / 220 = 4,7$ feuilles de papier/ETP/journée de travail

2023 : $R = (177\,027 / 164,27) / 220 = 4,9$ feuilles de papier/ETP/journée de travail

2024 : $R = (176\,565 / 193,68) / 220 = 4,1$ feuilles de papier/ETP/journée de travail

Le nombre de feuilles de papier par ETP par journée de travail a diminué en 2024 mais reste sensiblement stable ces 3 dernières années.

Le nombre de feuilles de papier par ETP par journée de travail a diminué de 69% sur la période 2018 à 2024.

Benchmarking

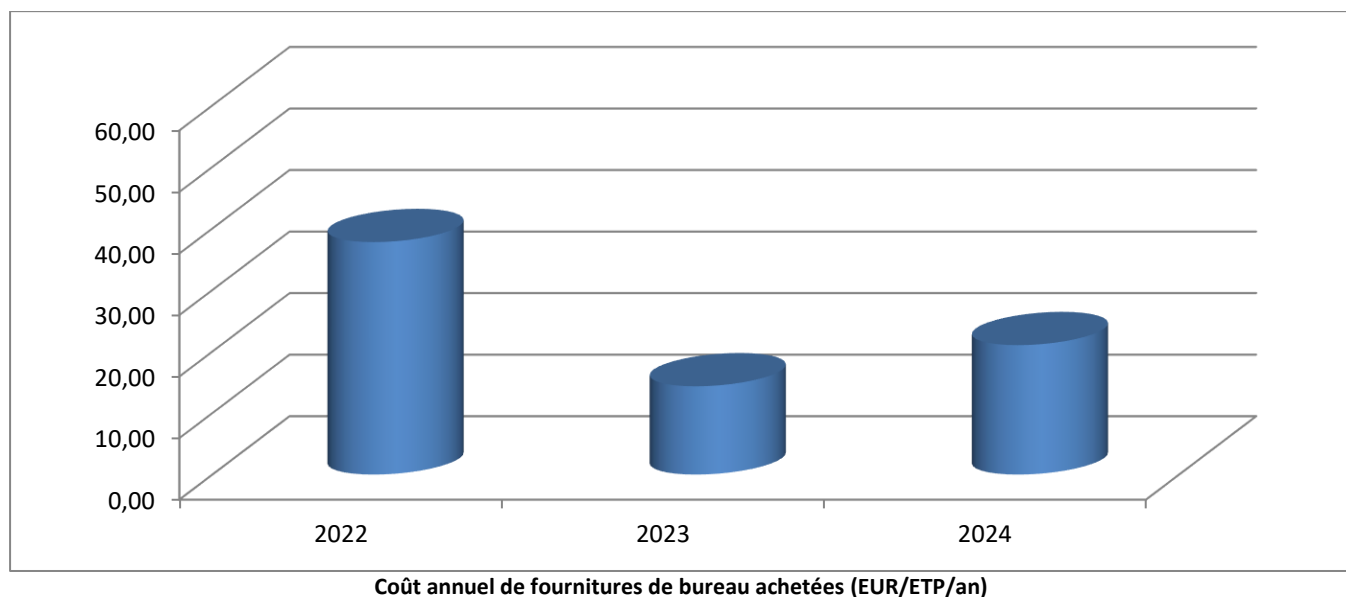
Consommation de papier	Feuilles/ETP/journée de travail
Belspo 2024	4,1
Repère d'excellence selon la Décision (UE) 2019/61	< 15

Le benchmarking nous indique que notre consommation de papier est chaque année largement inférieure au repère d'excellence pour le secteur de l'administration publique selon la Décision (UE) 2019/61.

4.4.2. Part du papier de bureau certifié respectueux de l'environnement

Belspo achète uniquement du papier blanc A4 (80 g/m²) certifié FSC et disposant du label EU Ecolabel.

4.4.3. Coût annuel de fournitures de bureau achetées



$R=A/B$

A : correspond au coût annuel des fournitures de bureau achetées

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

2022 : $R = 5\,776 / 152,88 = 38 \text{ €/ETP/an}$

2023 : $R = 2\,356 / 164,27 = 14,34 \text{ €/ETP/an}$

2024 : $R = 4\,073 / 193,68 = 21 \text{ €/ETP/an}$

Le coût annuel de fournitures de bureau achetées par ETP a augmenté en 2024 après avoir fortement diminué en 2023.

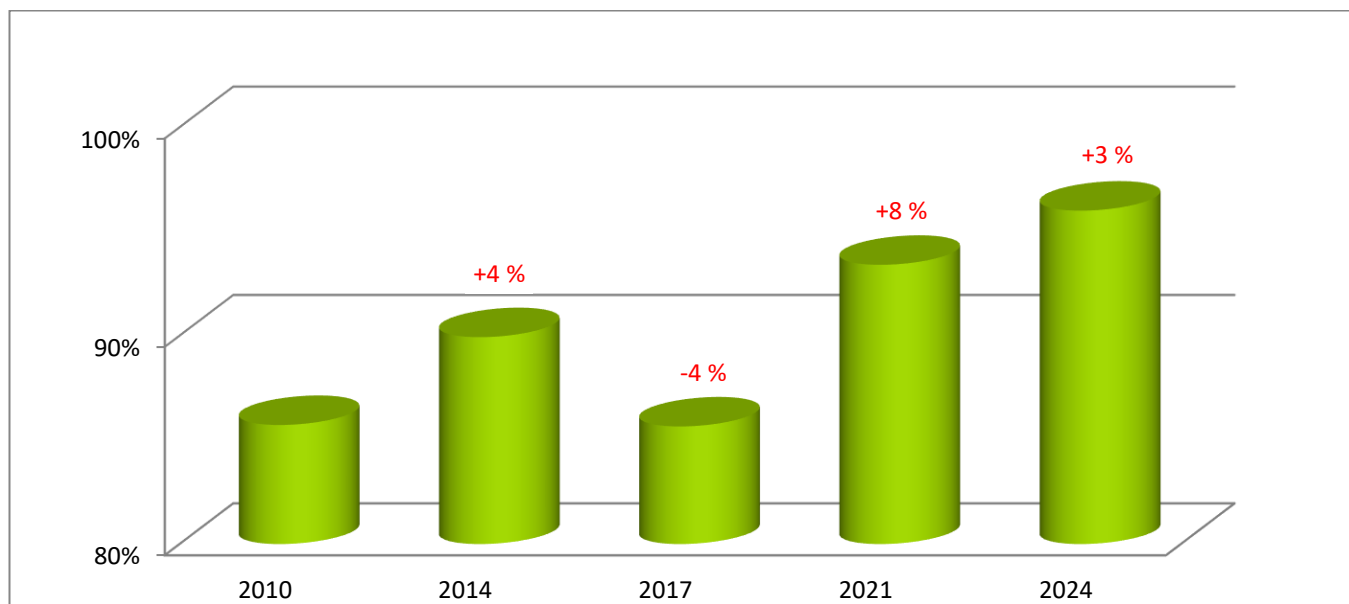
Cet indicateur est toutefois peu représentatif pour une année étant donné qu'il ne tient pas compte des stocks existants en fin d'année précédente ni des besoins et des achats spécifiques ponctuels.

4.5. Déplacements

Belspo a instauré depuis plusieurs années des méthodes de travail souples pour les membres du personnel, ce qui réduit ainsi les besoins en transports dans leur ensemble, notamment par l'introduction du télétravail structurel et par la mise en place de réunions virtuelles.

4.5.1. Domicile - lieu de travail

En ce qui concerne la mobilité domicile - lieu de travail, une analyse du mode de transport principal des collaborateurs de Belspo a été réalisée en 2010, 2014, 2017, 2021 et 2024 dans le cadre des plans de déplacement d'entreprise.



Pourcentage de déplacements domicile - lieu de travail via mobilité durable (transports en commun, à vélo ou à pied)
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'enquête mobilité précédente

Analyse mobilité domicile - travail

	2010	2014	2017	2021	2024
Voiture individuelle, cyclomoteur ou moto	8,4%	7,2%	14,4%	6,6%	4%
Covoiturage (collègues et famille)	5,9%	0,7%	0,0%	0,0%	0%
Train	59,7%	66,2%	57,4%	66,9%	61%
STIB/TEC/DE LIJN	20,2%	19,4%	22,3%	25,3%	29%
Vélo	5,0%	3,6%	5,9%	1,2%	5%
A pied	0,8%	0,7%	0,0%	0,0%	1%
Mobilité durable	85,7%	89,9%	85,6%	93,4%	96,0%

Les résultats de 2024 montrent que 96% du personnel privilégie la mobilité durable pour son déplacement domicile - lieu de travail. Ce taux très élevé de mobilité durable peut être expliqué par la proximité de Belspo par rapport à la gare de Bruxelles-Nord, par le remboursement à 100 % des transports en commun et par l'indemnité kilométrique accordée aux cyclistes.

Un plan de déplacement d'entreprise 2025 a été introduit auprès de Bruxelles-Environnement et comporte un plan d'action visant à améliorer la mobilité durable, dont, entre autres, les actions suivantes :

- ✓ Organisation d'actions de sensibilisation des collaborateurs ;
- ✓ Remboursement des abonnements Villo!

4.5.2. Mobilité liée aux missions

Pour les missions en Belgique, Belspo rembourse, à quelques exceptions près, uniquement les frais des transports en commun.

Dans le cadre du plan de déplacement entreprise de 2025, il a été estimé qu'environ 96% des collaborateurs utilisent les transports en commun, 2% la voiture, 1% le vélo et 1% la marche à pied comme mode de transport pour les missions en Belgique.

Concernant la mobilité liée aux missions à l'étranger, les déplacements en train sont privilégiés, les voyages en avion ne sont autorisés que si la distance aller simple dépasse 800 km.

Le service ICT a installé des outils performants permettant l'organisation de vidéoconférences limitant ainsi le nombre de missions à l'étranger lorsque cela est possible.

Le nombre de missions à l'étranger est lié aux nombreuses tâches de représentations internationales qui sont confiées à Belspo.

Nombre de missions en avion :

2022 : 61

2023 : 107

2024 : 111

4.5.3. Mobilité liée aux véhicules de service

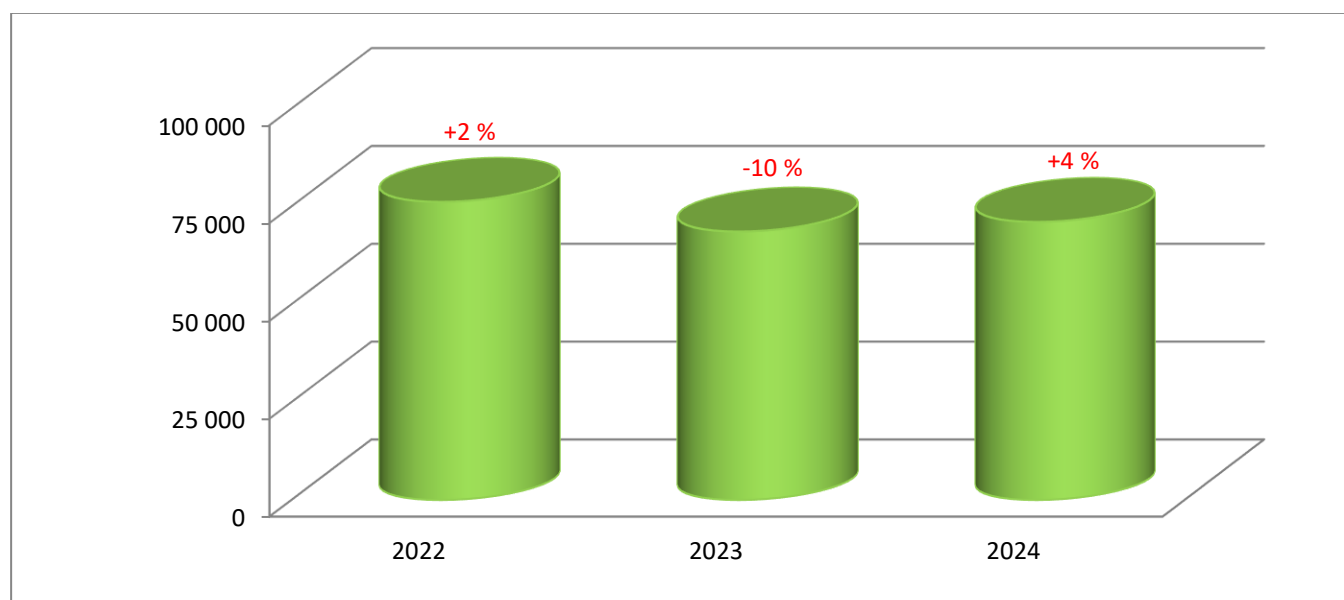
Nombre de véhicules :

2022 : 6 véhicules dont 2 diesels, 1 essence, 2 essences/hybride et 1 essence/hepv

2023 : 5 véhicules dont 1 diesel (pendant le 1^{er} semestre), 1 essence, 2 essences/hybride et 1 essence/hepv

2024 : 4 véhicules dont 1 essence, 2 essences/hybride et 1 essence/hepv

Le véhicule essence est utilisé par le service Logistique et les 3 autres véhicules essences/hybride ou essence/hepv sont des véhicules utilisés par les mandataires.



Distance totale (km) parcourue par les véhicules de service
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de service :

2022 : 76 173 km

2023 : 68 588 km

2024 : 71 052 km

La distance totale parcourue par les véhicules en 2024 est légèrement supérieure à celle parcourue en 2023.

La distance parcourue en 2024 par le véhicule utilisé par le service logistique est de 7 431 km, ce qui représente seulement 10,5 % de la distance totale parcourue par les 4 véhicules.

Les 89,5% restants représentent l'usage des voitures par les mandataires, celui-ci faisant partie des avantages extra-légaux qui leur sont accordés, pour un usage tant sur le plan professionnel que sur le plan privé.

4.5.4. Utilisation du vélo

Depuis 2011, Belspo ne propose plus de vélos de service à disposition des membres du personnel pour leurs missions à Bruxelles mais rembourse les abonnements aux vélos en libre-service Villo!

Nombre d'abonnements Villo! Remboursés :

2022 : 1

2023 : 1

2024 : 1

Le nombre d'abonnements Villo! remboursés a fortement diminué depuis le déménagement de Belspo en mars 2019 étant donné la proximité de la gare du Nord qui ne nécessite donc plus l'usage des Villo! en complément des transports en commun pour rejoindre le lieu de travail.

Nombre de membres du personnel ayant reçu des indemnités vélo pour leurs déplacements domicile-lieu de travail :

2022 : 10

2023 : 19

2024 : 24

Bien qu'il soit en hausse ces dernières années, le nombre de membres du personnel ayant utilisé le vélo pour leurs déplacements domicile - lieu de travail reste faible et peut être en partie expliqué par le fait que la plupart des collaborateurs habitent en dehors de la zone Bruxelles.

Le SPP Politique scientifique a reçu en décembre 2024 le certificat « Cycle Friendly Employer - Argent » pour sa politique favorable aux cyclistes.

4.5.5. Mobilité des visiteurs

La manière de rejoindre le bâtiment WTC III est renseignée sur le site web de Belspo.

Étant donné la nature de ses activités, Belspo génère chaque année un flux important de visiteurs :

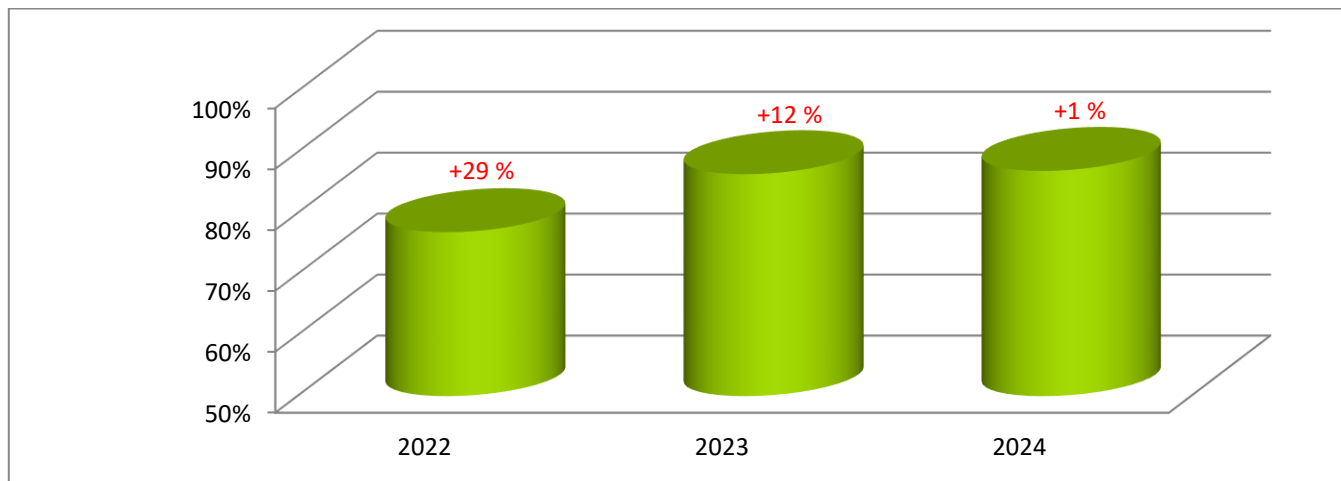
2022 : 664 visiteurs

2023 : 1 372 visiteurs

2024 : 1 906 visiteurs

Lors de l'enregistrement des visiteurs à l'accueil de Belspo, il est demandé aux visiteurs d'indiquer leur moyen principal de transport utilisé pour se rendre à Belspo.

Le calcul du pourcentage de visiteurs utilisant des moyens de déplacement durables (les transports en commun, le vélo ou la marche à pied) est réalisé sur base des visiteurs qui ont indiqué leur mode de déplacement sur le formulaire d'enregistrement.



Pourcentage de visiteurs de Belspo utilisant des moyens de déplacement durables
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

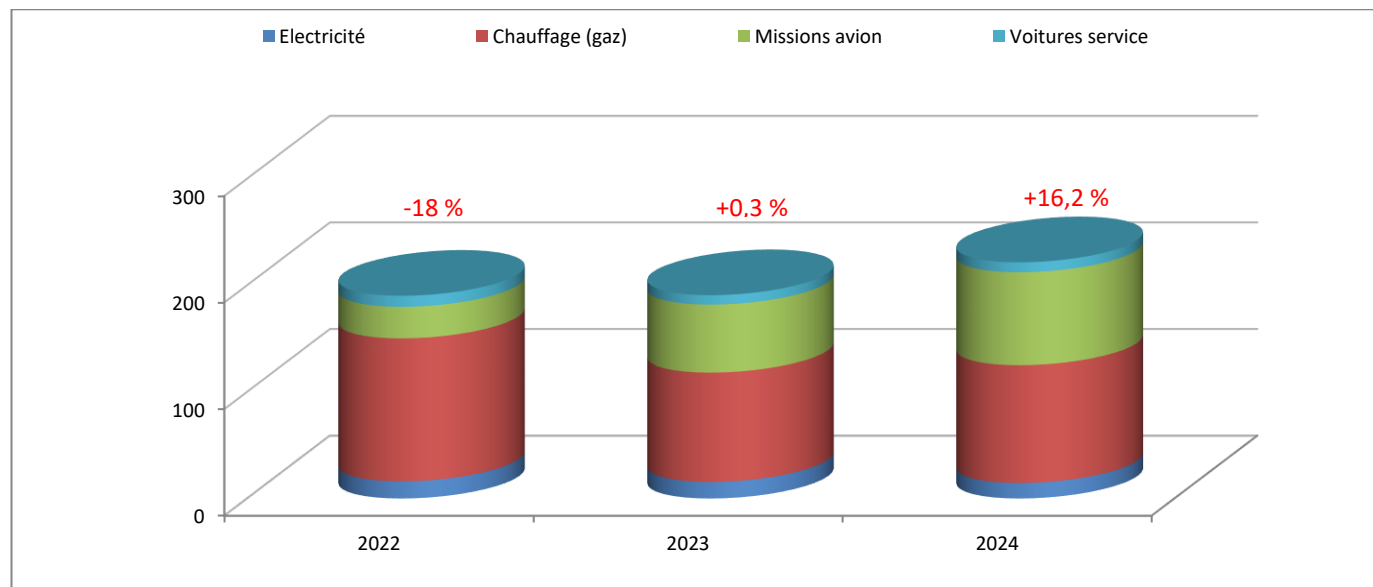
Sur les 1119 visiteurs ayant indiqué leur mode principal de déplacement pour se rendre à Belspo en 2024, 973 d'entre eux (87%) ont utilisé les transports en commun, le vélo ou la marche à pied.

4.6. Émissions

4.6.1. Quantité annuelle totale d'émissions de CO₂

Les données mentionnées ne concernent que les émissions de CO₂. En effet, les émissions d'autres gaz (SO₂, NO_x et PM) ne sont pas renseignées car elles ne sont pas pertinentes au regard de nos activités de bureau.

En 2024, les émissions totales de CO₂ liées à la consommation énergétique en chauffage (gaz), en électricité, en carburant pour les véhicules de service ainsi qu'aux missions à l'étranger en avion représentent 221,61 tonnes CO₂eq.



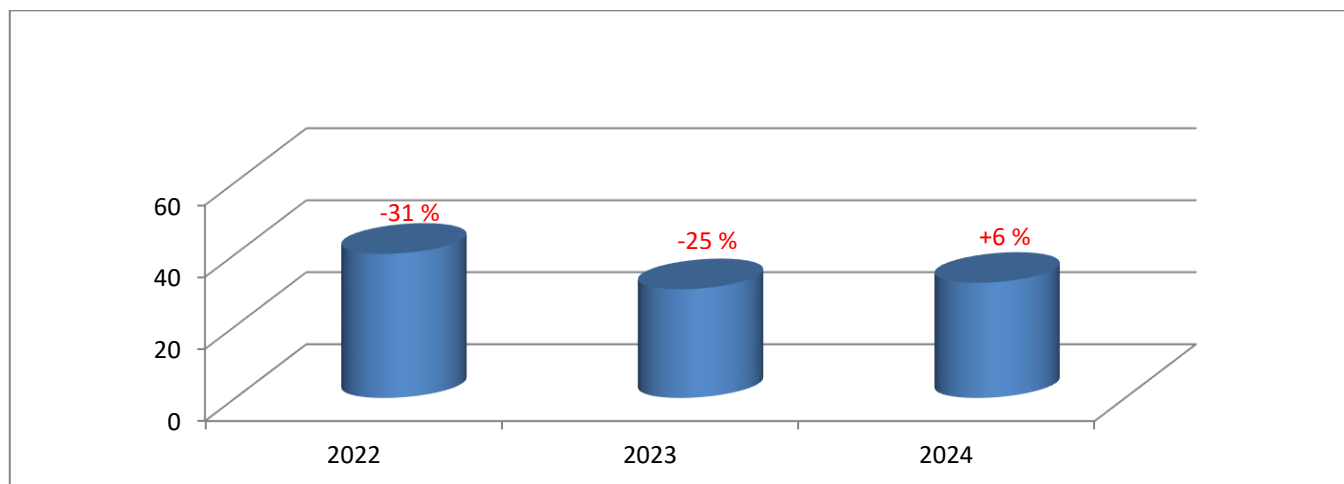
Émissions totales de CO₂ liées au bâtiment, aux missions à l'étranger et aux véhicules de service (T CO₂eq)

(Électricité verte : 0,026 kg CO₂/kWh; gaz : 0,217 kg CO₂/kWh; diesel : 2,688 kg CO₂/l; essence : 2,3 kg CO₂/l - source : SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement - Missions avion : calculé à l'aide du site <https://www.greentripper.org>)

En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

Les émissions totales de CO₂ liées au bâtiment, aux missions à l'étranger en avion et aux véhicules de service ont augmenté (+16,2%) en 2024 par rapport à 2023, ce qui est la conséquence de l'augmentation significative de la part des missions en avion en 2024 ; les autres sources d'émissions de CO₂ étant restées stables.

4.6.2. Quantité annuelle d'émissions de CO₂ liées au bâtiment par surface au sol



Emissions de CO₂ liées au bâtiment (kg CO₂eq/m²)
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

$$R=A/B$$

A : correspond à la quantité d'émissions de CO₂ liées au bâtiment

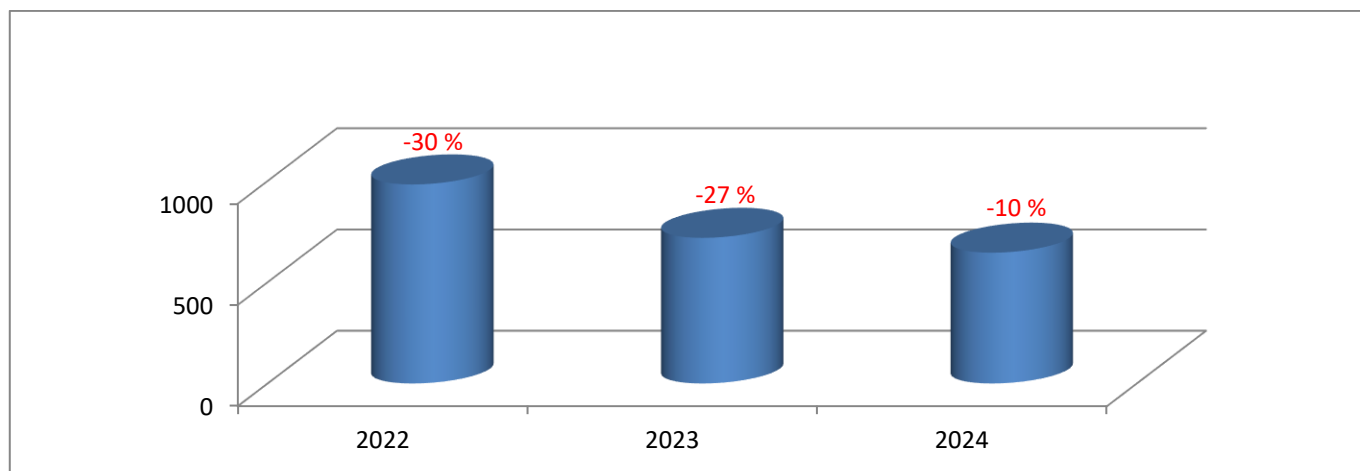
B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = 3 909m²

2022 : $R = 150\,220 / 3\,750 = 40,1 \text{ kg CO}_2\text{eq/m}^2$

2023 : $R = 118\,090 / 3\,909 = 30,2 \text{ kg CO}_2\text{eq/m}^2$

2024 : $R = 125\,060 / 3\,909 = 32 \text{ kg CO}_2\text{eq/m}^2$

4.6.3. Quantité annuelle d'émissions de CO₂ liées au bâtiment par ETP



Émissions de CO₂ liées au bâtiment (kg CO₂eq/ETP)
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

$$R=A/B$$

A : correspond à la quantité d'émissions de CO₂ liées au bâtiment

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

2022 : $R = 150\,220 / 152,88 = 982,6 \text{ kg CO}_2\text{eq/ETP}$

2023 : $R = 118\,090 / 164,27 = 718,9 \text{ kg CO}_2\text{eq/ETP}$

2024 : $R = 125\,060 / 193,68 = 645,7 \text{ kg CO}_2\text{eq/ETP}$

La diminution en 2024 des émissions de CO₂ liées au bâtiment est expliquée par l'augmentation significative du nombre d'ETP en 2024.

4.7. Utilisation des terres par rapport à la biodiversité



Parcelle comprenant le bâtiment WTC III

La surface au sol de la parcelle contenant le bâtiment WTC III est de 9.800 m² et est totalement imperméabilisée. Le bâtiment WTC III a cependant sur la terrasse du 3^e étage plusieurs bacs de terres avec une couverture végétale pour une superficie totale d'environ 500 m² qui sont gérés par le property manager.

Belspo s'était associé depuis 2019 au projet du SPF BOSA pour la cogestion d'un potager d'entreprise sur la terrasse du 3^e étage du WTC III qui consiste en plusieurs sacs et bacs remplis de substrat organique dans lesquels les membres du personnel cultivent de manière volontaire des légumes et des fleurs.

Cependant, suite notamment aux restrictions budgétaires imposées par le Gouvernement, il a été décidé par la direction de Belspo de mettre fin à sa participation à la cogestion du potager d'entreprise à partir du début de l'année 2024.

4.8. Communications

La communication en matière d'environnement est un point crucial dans une démarche volontaire.

La communication environnementale interne est réalisée par le coordinateur environnemental par l'envoi d'e-mail, par la diffusion d'informations thématiques sur l'intranet, par l'organisation d'actions de sensibilisation, par les sessions d'information EMAS pour les nouveaux engagés ainsi que par les réunions de la cellule de développement durable.

Nombre de communications environnementales :

2022 : 27

2023 : 19

2024 : 12

Le plus faible nombre de communication en 2024 résulte de l'absence de la Coordinatrice environnementale durant le deuxième semestre de l'année.

En 2024, la communication environnementale interne a porté principalement sur les objectifs environnementaux, l'audit externe, la mobilité et la réduction des déchets.

Le coordinateur environnemental informe régulièrement les nouveaux membres du personnel au sujet du système de management environnemental.

La cellule de développement durable (Green Team), prévue par l'arrêté royal du 22 septembre 2004, a pour mission de mener des actions en faveur du développement durable, que ce soit au sein de l'administration ou au travers les missions du SPP Politique scientifique.

Cette cellule se réunit sur les thèmes suivants :

- ✓ La rédaction et le suivi d'un plan annuel d'action en matière de développement durable ;

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page.

- ✓ La coordination interne de l'exécution des mesures des plans fédéraux de développement durable ;
- ✓ La mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable ;
- ✓ L'organisation d'actions de sensibilisation lors de la semaine européenne de la mobilité et lors de la semaine européenne de la réduction des déchets.

La cellule de développement durable ne s'est réunie qu'une seule fois en 2024 suite à l'absence de la coordinatrice environnementale.

La gestion des plaintes externes est réalisée par la coordinatrice des plaintes.

Chaque plainte recevable est évaluée par le coordinateur environnemental ; les plaintes reçues en 2024 n'ont pas eu d'impact sur le système de management environnemental.

La communication environnementale externe est réalisée par la publication de la Déclaration environnementale validée la plus récente sur le site internet de Belspo : www.belspo.be.

5. Déclaration de validation

Vinçotte S.A.,

vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016

accrédité pour les activités suivantes 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 58, 59, 60, 70, 71, 72, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE)

déclare avoir vérifié que l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale mise à jour 2025 du SPP Politique scientifique (Belspo), respecte l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 modifié par les règlements (CE) 2017/1505 et 2018/2026 du Parlement européen et du Conseil concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 modifié par les règlements (CE) 2017/1505 et 2018/2026 ;
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale mise à jour 2025 du SPP Politique scientifique (Belspo) donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) n° 1221/2009 modifié par les règlements (CE) 2017/1505 et 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles 15/07/2025

A blue ink signature, appearing to read 'Eric Louys', is written over a horizontal line.

Eric Louys,
Président de la Commission de Certification

Date de publication : juin 2025
Rédacteur : Olivier Detongre - Coordinateur environnemental
Publication disponible sur www.belspo.be

Prochaines publications :
Déclaration environnementale en juin 2026
Déclaration environnementale mise à jour en juin 2027

